Image not found or type unknown

y a t'il une date au delà de laquelle on ne peut plus déposer plainte ?

Par **bernie777**, le **23/12/2023** à **18:58**

Bonjour, j'aieu deux CDD Successifs à l'AFPA en 1993, mais aucunne embauche ni même d'entretien d'embauche.

Est-il possible aujourd'hui de porter plainte (et où) pour cette situation ?

Ou bien est-ce trop tard ?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés